



La position de la FSU de l'académie de Caen sur la fusion des académies de Caen et Rouen

Qu'on ne se trompe pas de débat, la question cruciale de l'actualité est celle de savoir si oui ou non il existera encore deux académies, Caen et Rouen, dans les années qui viennent, si les conditions de travail et de vie des personnels seront dégradées ou non.

La FSU a pris position contre toute fusion, y voyant là une mesure visant à réaliser une économie d'échelle sans que cela n'apporte de valeur ajoutée dans le fonctionnement du service public. Le présent dossier a pour but de développer notre point de vue et réaffirmer notre opposition à toute fusion.

Voici ce qui a été dit en substance par la FSU lors de la réunion de Honfleur le 25 juin dernier.

1 - Eléments de contexte

2004-2012 : un plan social dans les services administratifs

Depuis 2004, une vague de retraits d'emplois a fortement diminué le nombre de personnels administratifs. En 2007, la RGPP a mis à mal les services académiques au point que Sarkozy a du mettre sous le boisseau des rapports critiques de l'Inspection générale. Un de ceux-ci, rendu public avec l'arrivée de François Hollande, disait : « *la réorganisation des services académiques est conçue et mise en œuvre plus en fonction des impératifs budgétaires que d'orientations stratégiques sur le pilotage académique... la gestion sous contrainte a ses avantages. Elle a aussi ses limites, voire ses risques de contre-production, lorsqu'on finit par prendre la contrainte pour un objectif* ». C'est dire sous quelle pression se trouvaient les services déconcentrés.

C'est dans ce contexte que les services académiques ont subi des reculs importants en personnels. Plus de 9000 postes auront été supprimés entre 2004 et 2012, soit plus de 14% des effectifs ! Un vrai plan social. L'arrivée de Hollande en 2012 devait revenir sur les suppressions d'emplois administratifs à l'éducation nationale. Or en 3 budgets seulement ont été créés 250 postes dont 100 dans les services.

Les propositions de Hollande en 2012

Candidat à l'élection présidentielle, François Hollande n'a jamais évoqué la question d'une réforme des services de l'éducation nationale. Parmi ses 60 propositions pour la France, la proposition 54 est limitée dans ses objectifs et reste floue : « *J'engagerai une nouvelle étape de la décentralisation en associant les élus locaux.* » C'est seulement une fois élu qu'il fait une déclaration sur la réforme des

collectivités locales, à Paris le 5 octobre 2012 et annonce que la « *nouvelle étape de la décentralisation qui sera également une réforme de l'Etat car les deux mouvements vont de pair.* »

Un gouvernement qui va dans le sens de Bruxelles

Très rapidement, François Hollande est allé dans le sens de la Finance et des intérêts de la classe dominante. La Commission européenne constatant les tergiversations, a choisi de contraindre la France au respect de ses engagements publiés le 2 Juin 2014 une « Recommandation » sur le Programme de réforme de la France pour l'année 2014. Concernant la réforme territoriale la « Recommandation » affirmait nettement : « *De plus, le projet de nouvelle loi sur la décentralisation devrait permettre de simplifier les divers échelons administratifs en France, en vue d'éliminer les chevauchements de compétences entre les administrations, de créer de nouvelles synergies, d'obtenir de nouveaux gains d'efficacité et de réaliser des économies supplémentaires en fusionnant ou en supprimant des échelons administratifs.* »

Une réforme faite pour réaliser des économies

L'engagement de ne pas supprimer des emplois dans le cadre d'une fusion d'académie ne vaut que pour une durée limitée de 3 ans. D'ailleurs, les suppressions d'emplois, pour d'autres raisons, vont se poursuivre : 2 à 3 sont d'ores et déjà annoncés pour le budget 2016. Le recteur de Caen fait part de pressions venant de la Préfecture pour profiter d'une éventuelle fusion pour opérer des retraits d'emplois.

Signalons enfin le diagnostic de mai 2015 du Préfet de la Haute-Normandie qui rappelle encore très clairement : « *L'objectif est de recentrer l'action des services de l'État sur les missions prioritaires, d'exercer celles-ci au niveau où la présence de l'État est attendue, de renforcer la qualité et l'efficacité du service tout en diminuant les dépenses.* »

« *12 à 25 milliards d'euros* », a annoncé dans un premier temps André Vallini, le secrétaire d'Etat à la Réforme territoriale, avant de ramener l'évaluation à une dizaine de milliards d'euros. En fait, personne n'en sait rien. Au printemps 2014, André Vallini affirmait : « *à moyen terme, entre cinq et dix ans, en faisant des économies d'échelle, en supprimant les chevauchements de compétences, les doublons, on peut arriver à une dizaine de milliards d'euros d'économies* ». Soyons sûrs que cette recette est aussi valable pour la fonction publique d'Etat. Ce qui est certain, c'est la volonté de formater les nouvelles institutions pour entrer en bataille dans les luttes économiques internationales. Réaliser des économies, pourquoi pas, sur le plan abstrait personne ne serait contre. Mais comment ignorer que l'objectif est la baisse de la masse salariale de l'éducation nationale qui pèse dans l'académie de Caen 95% du budget géré par les autorités académiques. Le fonctionnement du service public est un investissement pour l'avenir.

L'absence de projet clair pour les personnels

Ce n'est pas par volonté de statu quo que nous nous opposons à la fusion des académies. Nous sommes pour des évolutions à partir de points identifiés sur la base d'une étude préalable. Mais ce n'est pas de cela dont il est question puisque l'absence d'un projet clair est le trait permanent des réformes de l'Etat. N'a-t-on pas vu la réduction du nombre de régions passer de 22 à 15, puis 14 et enfin à 13 selon les pressions du moment ? En matière d'organisation de l'Etat et de ses services, les projets avancent à l'aveugle, sans mise en perspectives.

Nous ne pouvons que nous inquiéter à la fois de la précipitation de la procédure et de la totale absence de documents, d'études d'impact pour une « réforme historique », selon les termes de M. Prochasson le 25 juin 2015.

Les personnels estiment logiquement que le seul but est la réalisation d'économie. Tout ceci est source d'insécurité pour les personnels dont la reconnaissance professionnelle est niée (absence de promotions réelles en nombre, absence de requalification des emplois...)

L'académie de Caen a déjà subi des suppressions d'emplois administratifs

Rentrée 2009 : 8 suppressions d'emplois (-4,5 au rectorat, -1,5 : IA 14 ; -1 : IA 50 ; -1 : IA 61)

Rentrée 2010 : 8 suppressions d'emplois en services académiques

Rentrée 2011 : 7,5 suppressions d'emplois en services académiques (2 au rectorat ; 4 à l'IA 14 ; création de la plateforme GRH 1^{er} degré à l'IA du Calvados : suppression de 4,5 postes.

Rentrée 2012 : 8 suppressions d'emplois en CIO et personnels de labos.

Mme Hotyat, rectrice de l'académie de Caen il y a quelques années, affirmait lors du CTA du 31 janvier 2012 que « *les services du rectorat sont en flux super tendus* ». Le tableau ci-contre rappelle la totalité des pertes d'emplois pour la filière administrative (tous secteurs confondus (Jeunesse et Sports, CREPS, second degré).

Bilan des retraits d'emplois administratifs	
2004	27
2005	19
2006	0
2007	9
2008	9
2009	8
2010	12
2011	12
2012	8
TOTAL	104

2 – La fusion des académies contre un aménagement équilibré du territoire

Une étude de 2008 contredit les gains engendrés par une fusion des régions et une perte d'emploi dans une des deux Régions

Un organisme indépendant a publié en janvier 2008 une étude sur la fusion entre la Basse et la Haute Normandie. Elle établit qu'une fusion augmentera les dépenses pendant 9 ans et seulement ensuite des économies potentielles à hauteur de 0,36 ou 0,53% du budget de fonctionnement consolidé des deux régions. Le coût de la fusion est estimé entre 7 et 15 M€.

Le rapport indique que « *choisir entre Caen et Rouen est dramatique en termes d'emplois pour la ville mise de côté : entre 2 500 et 3 200 si les différents services de l'État calquent leur organisation sur celle de la région unifiée.* »

Huit villes moyennes verront s'accélérer un déclin. Il est possible, même avec des effectifs constant en personnels, d'accentuer le déséquilibre territorial.

Les dynamiques territoriales

Les géographes constatent depuis longtemps les phénomènes de centralisation des services et des activités économiques sur quelques points du territoire. Cette tendance aboutit à des zones de plus en plus fragiles qui justifient année après année des retraits divers de services publics. Nous savons que ce sont les institutions qui fixent la population sur un territoire. Une institution qui est fragilisée ou qui disparaît modifie la relation au territoire des familles qui peuvent faire le choix de rechercher un environnement plus adapté à ses besoins (emplois mais aussi services divers).

Le géographe Christophe Guilluy analyse depuis une vingtaine d'années les modifications en cours dans notre pays. Il constate, comme bien d'autres, que la création de richesse se concentre de plus en plus dans le réseau des métropoles les plus dynamiques.

L'exemple de la ville d'Alençon : une mission académique dans une ville moyenne

Après la perte de Moulinex en 2001, la ville a connu la fermeture de Carrier en 2014, premier employeur depuis la fermeture de Moulinex. Un article paru le 24 octobre 2013 sur le site Internet Localtis, indiquait qu'Alençon figurait parmi les 14 villes dans le rouge, (selon une étude de Procos), avec un taux de vacance supérieur à 10% des zones marchandes de l'hyper-centre.

A Alençon, il existe une DSDEN employant 36 personnels administratifs dont 8 affectées à la plateforme des frais de déplacement, mission académique, soit plus de 20% des agents. Une

fermeture de cette plateforme académique aurait donc un coût non seulement en terme d'emplois mais aussi humain. Cette mission existe également au sein du rectorat de Rouen. Si le principe de spécialisation s'applique, il est envisageable de voir le service fermer à Alençon et se concentrer sur une grande ville qui ne pourrait être que Rouen puisque c'est là que le savoir-faire équivalent existe.

St Lô et la mission de gestion des Bourses

En 2008, les autorités académiques avaient décidé de concentrer sur un seul site la gestion des Bourses jusqu'à présent réparties dans chacune des IA de l'époque. La mutualisation s'est traduite par la réduction du nombre de gestionnaires passant de 11 (répartis sur les 3 IA) à 8. En 2015, le nombre reste identique. Dans l'académie de Rouen, c'est la DSDEN de l'Eure qui a en charge la gestion des Bourses avec 11 gestionnaires. Avec la fusion, si le service des Bourses de St Lô ferme, c'est 16% des effectifs qui sont supprimés.

Les rectorats de Caen et Rouen

Les organigrammes des rectorats de Caen et Rouen présentent des disparités importantes. Face à une organisation plus complexe au rectorat de Rouen, l'organisation à Caen apparaît d'emblée plus simple. Si l'on doit retenir les seules divisions homogènes, on note que le rectorat de Rouen a la plupart du temps des divisions plus nombreuses.

Les savoir-faire sont surtout concentrés à Rouen, situation logique du fait d'un effectif de personnels plus important dans cette académie. Le tableau ci-dessous montre bien le poids du rectorat de Rouen en matière de missions par divisions.

Effectifs de personnels entre quelques divisions au sein des deux rectorats		
	Caen	Rouen
DIFOR	13	19
DEC	47	52
DEP/ DPEP	16	17
DAFCO/DAFPIC	34	59
DAAC	3	10
DE	14	17
DPE	28	61
CORPS D'INSPECTION	66	76
DSI	49	61 (hors imprimerie)

Les autorités académiques et ministérielles affirment qu'hormis les personnels d'encadrement, il n'y aura pas de mobilité géographique imposé. Pour étayer cette affirmation, les Inspecteurs généraux proposent un rectorat en multi-sites avec maintien des personnels. Ils précisent que les sites seront aussi spécialisés ce qui revient à dire que les postes d'un service fermé seront transférés sur l'autre site, transfert compensé par l'arrivée de postes du site de la seconde ville dont les missions seront-elles-mêmes supprimées. La compensation sera-t-elle égale ? Rien n'est moins sûr, d'autant que les effectifs de chaque rectorat sont différents.

Les personnels du rectorat de Caen

Le SNASUB-FSU comptabilise 441 agents travaillent au rectorat (extrait corps électoral décembre 2014) dont 225 personnels administratifs : 99 ADJAENES + 28 ANT en catégorie C (56%), 60 SAENES (27%), 37 AAE + 1 ANT en catégorie A (17%)

La pyramide des âges, selon le bilan social académique est :

- ▶ Près de 42% des ADJAENES ont 50 ans et +
- ▶ Près de 39% des SAENES ont 50 ans et +
- ▶ Près de 40% des AAE ont 50 ans et +

Si on applique ces taux aux personnels exerçant au rectorat on obtient : 80 personnes âgées de 50 ans et plus dont certains vont devoir apprendre un nouveau métier (42 ADJAENES + 23 SAENES + 15 AAE).

- ▶ 5,3% des ADJAENES ont 60 ans et +
- ▶ Près de 6,3% des SAENES ont 60 ans et +
- ▶ Près de 9,4% des AAE ont 60 ans et +

Appliqué aux effectifs au rectorat de Caen : 13 personnes ont plus de 60 ans (5 ADJAENES, 4 SAENES, 4 AAE).

Il s'agit d'une véritable destruction du savoir-faire de chacun qui fonde notre identité professionnelle et notre « valeur » au travail. Cette destruction est d'autant plus importante que les agents ADJAENES exercent pour une très grande majorité des fonctions relevant de la catégorie B et pour les collègues les plus âgés une nouvelle formation à venir.

3 – Le maintien des académies dans une seule Région : une option qui existe et qui continuera d'exister

La situation existante

L'argument selon lequel il ne peut y avoir qu'une seule académie face à une Région ne tient pas. Actuellement, 3 régions connaissent plusieurs académies en leur sein :

- Rhône-Alpes pour les académies de Lyon et Grenoble (depuis 1962)
- PACA pour les académies de Nice et Aix-Marseille (depuis 1975)
- Ile-de-France pour les académies de Paris, Créteil, Versailles (depuis 1972)

Bien sûr, la montée en puissance des régions date de 1986 ; on peut donc considérer que depuis 29 ans, des académies différentes cohabitent dans des Régions uniques sans que cela ne pose de problèmes particuliers. Les recteurs se sont organisés en comité de recteurs pour unifier leurs voix.

Avec la réforme territoriale et le passage aux 13 Régions

Dans sa nouvelle configuration territoriale, la France connaîtra encore demain des académies dans une même Région. Il est confirmé que la région unifiée au 1^{er} janvier 2106 « Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine » contiendra plusieurs académies ; il en sera de même pour la région « Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes ».

Conclusion

L'absence de projet clair, l'absence d'étude d'impact en matière de ressources humaines pour un projet qui va toucher de façon directe sans doute près d'un millier de personnes exerçant en rectorats de Caen et Rouen, la précipitation, tout cela laisse songeur. Une réforme de cette ampleur nécessiterait un travail exploratoire en amont, dûment justifié. Là, c'est le contraire qui nous est annoncé : une réforme tranchée le 29 juillet sans mesurer les conséquences induites, et ensuite l'intendance suivra... Voilà comment on considère les personnels administratifs dans notre pays.

L'existence de deux académies se justifie par la nécessité d'avoir une administration de proximité aussi accessible que possible et qui connaisse au mieux « le terrain ». Une administration de proximité joue un rôle particulier dans l'aménagement du territoire et la répartition des emplois.

A l'heure où les administrations deviennent virtuelles, « hors-sol » pourrait-on dire, nous avons besoin de réaffirmer la présence du service public d'éducation sur toutes les zones du territoire. Ceci est évidemment incompatible avec la concentration des services qui vide de sens le déploiement des services. La fusion éventuelle des deux académies n'est donc pas pertinente sur le plan social et sera source de difficultés accrues pour les personnels sans qu'il y ait un bénéfice quelconque en termes de service rendu aux usagers et aux personnels.